COMMISSION FUTSAL

La Commission se réunit tous les Jeudis de 14H30 à 16H30

Réunion du Jeudi 17 Octobre 2019 P.V. n° 6

Président : M. Patrick FAUTRAD Secrétaire : M. Christophe JOLY Présent : M. Christophe ESCUDERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier - Traitement des feuilles de match
 - Plateaux Futsal Jeunes

CORRESPONDANCE

- **SP CLARET FUTSAL** : demandant le report de la rencontre de 1^{ère} Division Futsal contre TOULON EST au 05.11.19. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission valide ce report.
- LA BASE FUTSAL: demandant le report de la rencontre de 2^{ème} Division Futsal contre T. AV SPORTIF 3 initialement prévue le 11.11.19 au 12.11.19 à 20h30 au gymnase du collège Jean Moulin suite à la fermeture dudit gymnase un jour férié.

MATCH A JOUER

Retour de la C. des Statuts et Règlements

1ère Division Futsal:

CSK VAL DES ROUGIERES 1 / CLASSIC ST JEAN 1 du 30.09.19 (52234.1)

Cette rencontre a été donnée à rejouer par la C.S.R., de ce fait, le club de CSK VAL DES ROUGIERES devra proposer une nouvelle convocation au plus tôt.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Des Plateaux Futsal Jeunes sont programmés Le **Dimanche 17 Novembre 2019 au Gymnase du Cosec de Ste Musse à Toulon** et le **Dimanche 24 Novembre 2019 au Gymnase du Port Marchand à Toulon**.

Renseignements auprès de M. Franck LE CAER au 06.83.19.48.01 et inscriptions auprès du secrétariat du District du Var à l'adresse suivante : secretariat@var.fff.fr

• Autre date :

ISSOLE FUTSAL programme un plateau « Arbre de Noël » pour les U8/U9 et U10/U11 le Dimanche 8 Décembre 2019.

INFORMATION

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> https://var.fff.fr/documents-utiles/

Prochaine réunion Jeudi 24 Octobre 2019

> Le Président : Patrick FAUTRAD Le Secrétaire : Christophe JOLY